

Compte rendu de la séance du 28 mars 2014

Date de la convocation: 24/03/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Monique OUVRIER-BUFFET

Présents : Monique OUVRIER-BUFFET, Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Denis PICHON, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas WIERZBINSKI

Ordre du jour:

- Election du Maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Election des adjoints

La séance est ouverte à sous la présidence de Mme OUVRIER-BUFFET, Maire sortant..

Délibérations du conseil:

1-Election du maire (D 2014 005)

Après avoir installé les conseillers municipaux dans leurs fonctions, Monique OUVRIER-BUFFET, maire sortant et membre le plus âgé du Conseil Municipal, prend la présidence de la séance pour l'élection du Maire. Le secrétaire de séance est M Nicolas WIERZBINSKI. Puis elle lance appel à candidature.

Deux candidats se présentent : Alain MICHEL et Monique OUVRIER-BUFFET

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret.

Après dépouillement par le secrétaire et 2 assesseurs Mme Adèle KUENTZ et M Emile BADIH, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M Alain MICHEL, ayant obtenu 7 voix, est proclamé Maire de Piégut , à la majorité absolue, et prend la présidence pour la suite de la séance.

2-Détermination du nombre des adjoints (D 2014 006)

M le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Piégut un effectif maximum de 3 adjoints. M le Maire rappelle que pour le mandat précédent la municipalité comptait 2 adjoints.

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, par vote, sur le nombre d'adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 2 abstentions de fixer le nombre des adjoints à 3.

3-Election du 1er adjoint (D 2014 007)

M Alain MICHEL, Maire, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

Un appel à candidature pour le poste de 1^{er} Adjoint est lancé.

Une seule candidate se présente : Adèle KUENTZ

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement par le secrétaire et les 2 assesseurs, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Mme Adèle KUENTZ ayant obtenu 8 voix est proclamée 1^{er} Adjointe au Maire à la majorité absolue.

4-Election du 2nd adjoint (D 2014 008)

M Alain MICHEL, Maire, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de continuer par l'élection du 2nd adjoint.

Un appel à candidature pour le poste de 2nd Adjoint est lancé.

Un seul candidat se présente : Denis PICHON

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement par le secrétaire et les 2 assesseurs, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

M Denis PICHON ayant obtenu 8 voix est proclamé 2nd Adjoint au Maire à la majorité absolue.

5-Election du 3eme adjoint (D 2014 009)

M Alain MICHEL, Maire, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de continuer par l'élection du 3eme adjoint.

Un appel à candidature pour le poste de 3eme Adjoint est lancé.

Deux candidats se présentent : Thomas MINI et Emile BADIH

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement par le secrétaire et les 2 assesseurs, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

M Emile BADIH ayant obtenu 7 voix est proclamé 3eme Adjoint au Maire à la majorité absolue.

Questions diverses :

- date de la prochaine réunion du conseil municipal fixée le lundi 7/04/2014 à 20h
 - date d'une réunion de travail sur les budgets fixée le mercredi 2/04/2014 à 13h30
 - date de visite à la perception pour élaborer les budgets fixée le jeudi 10/4/2014
- Rappel vote des budgets pour le 30/04/2014 dernier délai

La séance est levée à 20h30

Le Maire

M Alain MICHEL

